

# COMMUNE DE PENTHALAZ



## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2019-33 Comptes 2018

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### PRÉAMBULE

En vertu de la loi sur les communes (LC - RSV 175.11) du 28 février 1956, et spécifiquement du chapitre VI, section I, traitant du budget, des comptes et de la gestion, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes 2018 de la Commune de Penthalaz.

En outre, conformément aux articles 93a ss LC, et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom - RSV 175.31.1), art. 34 ss, la Commission de gestion du Conseil communal a effectué l'examen qu'elle a désiré (art. 35 et 35a), et nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel des comptes (art. 35 b & c). Vous trouverez, à la fin de cette brochure, le rapport établi par la fiduciaire, alors que la Commission de gestion soumettra son rapport au Conseil communal (art. 36 RCCom).

### RÉSULTAT FINAL

<i>Comptes 2018</i>		Budget 2018	Comptes 2017
Total des revenus	<b>15'890'091.50</b>	16'379'720.00	16'538'841.45
Total des charges	<b>15'889'647.11</b>	16'637'170.00	16'525'192.19
<b>Résultat</b>	<b>444.39</b>	<b>-257'450.00</b>	<b>13'649.26</b>

## RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT DE REVENUS

Le tableau ci-dessous exprime les propositions de la Municipalité.  
Le solde final de CHF 444.39 sera attribué au compte Capital.

Résultat après prélèvements aux fonds de réserve			621'344.39
<b>Répartition de l'excédent de revenus 2018</b>			
Pour renouvellement des véhicules communaux <i>(selon décision municipale du 6 mai 2019)</i>	9.281.431	430.380.11	-50'000.00
Pour rénovation bâtiments <i>(selon décision municipale du 6 mai 2019)</i>	9.281.350	3502.380	-150'000.00
Pour travaux futurs <i>(selon décision municipale du 6 mai 2019)</i>	9.282.430	430.380.430	-200'000.00
Immeuble Gare 40 <i>(selon décision municipale du 6 mai 2019)</i>	9.123.04	3504.330.30	-220'900.00
<b>Sous-total</b>			<b>-620'900.00</b>
<b>Excédent de revenus de l'exercice viré à Capital</b>			<b>444.39</b>

## ÉVOLUTION DU COMPTE CAPITAL

Le tableau ci-dessous donne le résultat de chaque exercice comptable avant (et après) répartition. C'est-à-dire, avant les amortissements extraordinaires et attributions ou prélèvements à divers fonds de réserve.

EVOLUTION DU RESULTAT			
Année	Résultat du compte de fonctionnement		Situation du compte Capital/Découvert
	Avant répartition ou prélèvement	Après répartition ou prélèvement	
Report			688'003.70
2006	581'223.10	793.60	688'797.30
2007	1'617'084.81	19'027.21	707'824.51
2008	1'649'220.22	327'715.87	1'035'540.38
2009	1'025'590.48	790.48	1'036'330.86
2010	1'031'435.61	4'719.02	1'041'049.88
2011	-406'800.34	-97'232.49	943'817.39
2012	2'951'468.54	116'668.54	1'060'485.93
2013	-109'292.10	90'707.90	1'151'193.83
2014	92'072.81	20'412.71	1'171'606.54
2015	1'770'780.05	6'423.92	1'178'030.46
2016	-24'766.51	-67'836.21	1'110'194.25
2017	1'192'147.56	13'649.26	1'123'843.51
Reprise capital Camping		320.34	1'124'163.85
<b>2018</b>	<b>621'344.39</b>	<b>444.39</b>	<b>1'124'608.24</b>

## FINANCEMENTS SPÉCIAUX

Vous trouverez ci-dessous le résultat des financements spéciaux (c'est-à-dire les comptes financés par des recettes affectées) :

Financements spéciaux 2018		
Dicastères	Déficit	Bénéfice
16 Tourisme		556.00
45 Elimination des déchets		28'325.00
46 Réseau d'égouts et épuration	123'728.00	
65 Défense incendie	95'190.58	
81 Service des eaux	78'474.00	
<b>T O T A U X</b>	<b>297'392.58</b>	<b>28'881.00</b>
<i>Pris en charge par l'impôt ordinaire</i>	<b>95'190.58</b>	
<b>Prélèvements ou attributions aux fonds de réserves spécifiques</b>	<b>202'202.00</b>	<b>28'881.00</b>

## MUTATIONS DES FONDS DE RÉSERVE

Voici les attributions ou prélèvements effectués dans les postes 9.28 du bilan :

Mouvements des fonds en 2018			
	Au 1er janvier	Au 31 décembre	Disponible
<b>Fonds de recettes affectées</b>			
9.280.110 Fonds affecté - Plantation d'arbres	5'500.00	5'500.00	6'500.00
9.280.160 Fonds affecté - Tourisme	79'582.20	80'138.20	52'338.20
9.280.210 Fonds affecté - Distrib. Électricité	37'184.15	60'184.15	55'184.15
9.280.450 Fonds affecté - Déchets	88'709.57	117'034.57	117'034.57
9.280.460 Fonds affecté - Epuration	1'001'045.39	693'317.39	486'217.39
9.280.610 Fonds affecté - Stat, prév et sécurité routière	20'047.00	23'009.00	27'009.00
9.280.650 Fonds affecté - Défense incendie	2'216.27	2'216.27	2'216.27
9.280.810 Fonds affecté - Eaux	2'828'421.18	2'346'247.18	2'022'597.18
<b>Fonds de renouvellement et rénovation</b>			
9.281.170 Fonds rénov. pr camping	0.00	20'000.00	20'000.00
9.281.180 Fonds rénov. pont CFF - selon convention	40'000.00	45'000.00	50'000.00
9.281.350 Fonds renouvellement bâtiments	2'108'024.96	1'857'284.72	1'857'284.72
9.281.431 Fonds renouvellement véhicules	153'267.05	203'267.05	103'267.05
<b>Fonds de réserve</b>			
9.282.100 Fonds réserve administratif	963'000.00	963'000.00	500'000.00
9.282.210 Fonds réserve pour pertes sur déb. impôts	683'500.00	655'500.00	655'500.00
9.282.430 Fonds réserve travaux futurs	1'736'508.75	1'802'808.75	733'708.75
9.282.500 Fonds réserve écoles, sports et jeunesse	1'050'400.00	1'025'828.35	900'028.35
<b>T O T A U X</b>	<b>10'797'406.52</b>	<b>9'900'335.63</b>	<b>7'588'885.63</b>

Certains fonds de réserve sont alimentés par des recettes affectées, il s'agit de tous les comptes 9.280 à 9.282. Lorsqu'il y a un bénéfice, nous devons l'attribuer au fonds relatif. Soit parce qu'un règlement nous l'impose (règlement communal sur la protection des arbres, règlement communal sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité et règlement sur la circulation et le stationnement dans le village et ses abords), soit parce qu'il s'agit d'un financement spécial (tourisme, eau, égouts, déchets et défense incendie).

Le solde disponible correspond au montant au 31 décembre 2018, en tenant compte des préavis votés en 2018 et antérieurs et pour lesquels un prélèvement sur les fonds de réserve est prévu mais n'a pas encore été réalisé.

## FINANCES

Situation financière par rapport au plafond d'endettement		
Catégorie	Détail	Récapitulation
<i>Selon bilan au 31 décembre 2018 : (endettement actuel)</i>		<b>15'053'965.71</b>
9.20 Engagements courants (créanciers)	1'587'849.59	
9.21 Dettes à court terme	7'064'842.35	
9.25 Passifs transitoires	504'973.77	
<b>Dettes à court terme</b>	<b>9'157'665.71</b>	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)	5'890'800.00	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux	5'500.00	
<b>Dettes à moyen et long terme</b>	<b>5'896'300.00</b>	
<b>Limites de crédits bancaires et couverture solde fonds de réserve</b>		<b>1'408'823.63</b>
BCV, compte 942.20.90	700'000.00	
CEDC, compte 20.5.106.443.10	300'000.00	
<b>Limites de crédits bancaires</b>	<b>1'000'000.00</b>	
<b>Couverture solde fonds de réserve (non couvert par actifs circulants)</b>	<b>408'823.63</b>	
<b>Selon préavis en cours :</b>		<b>4'589'000.00</b>
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3), CHF 361'800.-	2009-40 0.00	solde ds 9.21
Préavis relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains, CHF 3'360'000.-	2013-36 29'000.00	solde ds 9.21
Préavis relatifs au Vieux-Village	2016-01 1'275'000.00	
Préavis relatifs aux travaux de rénovation et réfection du bâtiment de Plan-Bois	2014-47 1'000'000.00	
Préavis relatifs à la réfection des Rtes de Lausanne et Cossonay	2017-16 2'000'000.00	
Préavis relatifs à la réfection de la Rte de Lausanne, à l'entrée de la localité	2018-24 285'000.00	
<b>Selon le présent préavis soumis au vote :</b>		<b>-</b>
	0.00	
<b>Dettes totale prévue</b>		<b>21'051'789.34</b>
<b>Plafond d'endettement maximum selon préavis 2016-09</b>		<b>36'000'000.00</b>

## COMMENTAIRES

L'exercice financier 2018 se termine de manière fort réjouissante. En effet, alors que le budget de la Municipalité prévoyait un excédent de charges de CHF 257'450.-, nous terminons l'année avec un excédent de revenus de CHF 621'344.- avant les écritures de bouclément. Ceci est d'autant plus agréable qu'il ne sera pas nécessaire de prélever les CHF 400'000.- sur le fonds de réserves administration générale comme cela était initialement prévu.

Les éléments qui ont contribué à ce bon résultat sont les suivants :

### **Administration générale**

Economie de charges d'environ CHF 400'000.-  
Maîtrise des coûts liés à la masse salariale des collaborateurs et aux indemnités des autorités.  
Coûts inférieurs concernant l'informatique, les transports et les sports.

### **Finances**

La capacité contributive des citoyens a baissé, avec un point d'impôt passant de CHF 93'529.- à CHF 92'969.- Cette situation augmente paradoxalement le montant encaissé lié à la péréquation.  
Les revenus globaux des impôts sont en léger retrait, en particulier les revenus de l'impôt des personnes physiques, lesquels avaient été quelque peu surestimés.  
Un remboursement de CHF 93'000.- de la part d'associations intercommunales suite aux boucléments d'exercices antérieurs.

### **Domaines et bâtiments**

Les coûts ont été maîtrisés avec quelques reports de travaux, notamment ceux concernant le bâtiment du Verger.

### **Travaux**

Les charges sont inférieures d'environ CHF 100'000.-. Cette différence est principalement due à la non-nécessité d'avoir fait appel, dans cet exercice, à des mandataires ou à des tiers, avocats, experts, etc. Certaines prestations seront reportées sur l'exercice 2019.

### **Instruction publique**

Les contributions, tant pour le primaire que pour le secondaire sont inférieures à ce qui avait été porté au budget. L'économie se chiffre à environ CHF 150'000. L'avenir devrait cependant inverser cette tendance.

### **Police**

La péréquation nous est bénéfique et permet une diminution de notre participation cantonale. Quelques recettes supplémentaires ont été enregistrées dans divers postes de la police et du service à la population.  
Les charges salariales sont inférieures à celles prévues au budget.

### **Sécurité sociale**

Notre participation à l'AJERCO a été largement inférieure à celle prévue, soit une économie de CHF 142'000.- La péréquation nous est aussi favorable pour un montant de CHF 30'000.- environ.

## **Comptes affectés**

### **Déchets**

Bien que la taxe forfaitaire ait baissé de 16% environ (soit de CHF 123.- à CHF 103.- pour les personnes physiques), nous bouclons l'exercice avec un excédent de revenus de CHF 28'325.-

### **Egouts-Epuration**

En raison d'un amortissement de CHF 184'000.- prévu dans le préavis 2013-36, relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains (eaux usées ; eaux claires ; eau potable et alimentation de l'éclairage public) et d'un résultat négatif sur les taxes d'introduction suite à un remboursement après un décompte final, le résultat présente un excédent de charges de CHF 307'728.-, qui sera prélevé sur le fonds de réserves égouts-épuration. La disponibilité de ce fonds de réserves se monte à ce jour à CHF 486'217.39

### **Eaux**

Pour les mêmes raisons que pour le service des égouts-épuration, soit un amortissement de CHF 403'700.- selon le préavis no 2013-36 et un remboursement de taxes d'introduction, le résultat présente un excédent de charges de CHF 482'174.-. Celui-ci sera prélevé sur le fonds de réserves du service des eaux. La disponibilité de ce fonds de réserves se monte à ce jour à CHF 2'022'597.18

### **Conclusions**

La Municipalité souhaite pouvoir présenter des budgets reflétant au plus près la réalité. La variation entre les montants du budget et des comptes est heureusement favorable. Cet excédent de revenus nous permet d'envisager de prochains investissements de manière un peu plus sereine. Espérons que l'année 2019 soit dans cette continuité.

A noter toutefois la baisse de la capacité contributive de nos citoyens qui, si elle nous aide actuellement dans les chiffres de la péréquation, nous préoccupe tout de même beaucoup. La révision de la méthode de calcul de cette péréquation à l'aube des années 2021-2022 ne garantit en rien les éléments acquis à ce jour.

# CONCLUSIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2019-33, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2018 se soldant par un excédent de revenus de CHF 621'344.39 avant l'écriture finale ci-dessous (et après attributions obligatoires aux fonds de réserve)
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
  - Les attributions aux fonds suivants :

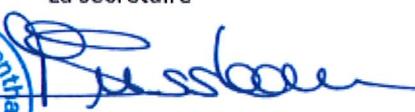
▪ 9.281.350	Rénovation bâtiments	CHF	150'000.00
▪ 9.281.431	Renouv. véhicules (véhic. communaux)	CHF	50'000.00
▪ 9.282.430	Travaux futurs	CHF	200'000.00
  - L'amortissement suivant :

▪ 9.123.04	Route de la Gare 40	CHF	220'900.00
------------	---------------------	-----	------------
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 444.39 au compte Capital
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2019.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
Piéric Freiburghaus

La secrétaire  
  
Sylvie Nussbaum

